



Concept national des opérations

Procédure gouvernementale de la République démocratique du Congo pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

ACCORD DE WASHINGTON · CONOPS – OPORD







RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Concept national des opérations

Procédure gouvernementale pour la neutralisation des FDLR — de la sensibilisation et de la reddition volontaire jusqu'au suivi post-rapatriement.

ACCORD DE WASHINGTON · CONOPS – OPORD

SOMMAIRE

	Introduction	04
1	Objet et finalité du Concept national des opérations	05
2	Gouvernance nationale des opérations	06
3	Coordination technique — le P-DDRCS et les partenaires	07
4	Architecture générale des opérations	08
	<i>Phases 1 et 2 · Sensibilisation, réception</i>	09
	<i>Phases 3 et 4 · Désarmement, cantonnement</i>	10
	<i>Phases 5 et 6 · Enregistrement, démobilisation</i>	11
	<i>Phase 7 · Orientation et solutions durables</i>	12
	<i>Phase 8 · Rapatriement / Relocalisation</i>	13
	Conclusion	14

NOTE LIMINAIRE

Le présent Concept ne se substitue pas aux opérations de sécurité ou de neutralisation militaire conduites contre les éléments qui refusent le processus volontaire : celles-ci relèvent d'un cadre distinct, conduit dans le respect du droit national, du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

INTRODUCTION

Traduire les engagements diplomatiques en opérations nationales crédibles

La signature de l'Accord de Washington a ouvert une nouvelle étape dans les efforts régionaux visant à instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs. Pour la République démocratique du Congo, cet accord constitue une opportunité stratégique de traduire les engagements politiques et diplomatiques en un dispositif opérationnel cohérent permettant de traiter, conformément au Protocole convenu entre les Parties, la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Le présent Concept national des opérations constitue l'instrument opérationnel du

Gouvernement destiné à organiser cette mise en œuvre. Il traduit les orientations arrêtées au niveau politique en procédures harmonisées, clairement séquencées et conformes aux engagements de l'État : il définit les responsabilités institutionnelles, les mécanismes de coordination, les principes d'action et l'architecture générale des opérations.

Au-delà de sa dimension opérationnelle, il traduit la volonté de la RDC de conduire un processus crédible, transparent, vérifiable et respectueux du droit national, du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des Normes intégrées des Nations Unies relatives au DDR (IDDRS).





Objet et finalité

Le Concept national des opérations constitue le cadre de référence de la RDC pour la mise en œuvre de la **composante volontaire** des engagements de l'Accord de Washington : désarmement, démobilisation, cantonnement, rapatriement volontaire et, le cas échéant, relocalisation des membres des FDLR, des personnes associées et de leurs dépendants.

Il traduit les orientations politiques, diplomatiques, sécuritaires, humanitaires et opérationnelles en un processus national cohérent, progressif, volontaire, sécurisé et vérifiable — de la sensibilisation et de la reddition volontaire jusqu'au suivi post-rapatriement ou post-relocalisation.

UN CADRE DISTINCT DES OPÉRATIONS MILITAIRES

Ce cadre ne se substitue pas aux opérations de sécurité ou de neutralisation militaire conduites contre les éléments qui refusent d'adhérer au processus volontaire.

CE CADRE STRATÉGIQUE GUIDE L'ÉLABORATION :

- des Plans d'opérations (OPORD) et Procédures Opérationnelles Standardisées (SOP) ;
- des plans de sécurité et plans logistiques ;
- des mécanismes de coordination et protocoles techniques.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Souveraineté nationale

Intégrité territoriale

Volontariat

Sécurité

Dignité humaine

Responsabilité individuelle

Protection des civils

Coordination interinstitutionnelle

Transparence

Redevabilité

Prévention du recyclage

CONFORMITÉ

CONOPS-OPORD · Normes intégrées des Nations Unies (IDDRS) · stratégie nationale du P-DDRCS · droit international humanitaire · droits de l'homme · principe de non-refoulement.

Gouvernance nationale des opérations

La neutralisation des FDLR relève de la responsabilité du Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui assure l'**orientation politique, stratégique et diplomatique** du processus. Sa coordination technique et sa mise en œuvre opérationnelle sont assurées par le P-DDRCS, sous l'autorité du Gouvernement.

2.1

Ministère de l'Intégration régionale

COORDINATION POLITIQUE & DIPLOMATIQUE

- Conduite des négociations avec les Parties concernées ;
- Mise en œuvre des engagements de l'Accord de Washington ;
- Relations avec les partenaires internationaux ;
- Mobilisation des ressources nécessaires au processus.

2.2

Ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants

OPÉRATIONS MILITAIRES & ARMES

- Coordination politique des opérations conduites par les FARDC ;
- Sécurisation des sites ;
- Désarmement, collecte et gestion des armes selon les normes applicables.

2.3

Ministère de l'Intérieur, Sécurité & Décentralisation

SÉCURITÉ DES PERSONNES & ORDRE PUBLIC

- Sécurisation des sites de réception et de cantonnement ;
- Coordination des autorités provinciales et territoriales ;
- Maintien de l'ordre public ; réfugiés et mouvements de population.

CHEVILLE OUVRIÈRE

Sous l'autorité du Gouvernement, le **Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS)** assure la coordination technique et opérationnelle de l'ensemble du processus — **détail en page 07.**

Le P-DDRCS et les partenaires

Le P-DDRCS constitue le **mécanisme national de coordination technique et opérationnelle** chargé de la planification, de l'organisation, de la coordination et de la mise en œuvre du processus — désarmement, démobilisation, cantonnement, rapatriement volontaire et, le cas échéant, relocalisation.

À CE TITRE, IL EST NOTAMMENT CHARGÉ DE :

- 01 Assurer la planification technique et opérationnelle du processus.
- 02 Coordonner les opérations de sensibilisation, de réception, de cantonnement et de démobilisation.
- 03 Administrer les sites de réception et de cantonnement.
- 04 Organiser l'enregistrement administratif des bénéficiaires.
- 05 Coordonner les mécanismes de vérification multidimensionnelle avec les institutions nationales.
- 06 Assurer la gestion des dossiers individuels et du système national d'information.
- 07 Coordonner les opérations logistiques de rapatriement et des solutions alternatives.
- 08 Assurer le suivi post-transfert, le rapportage national et la capitalisation des enseignements.
- 09 Garantir la cohérence technique des interventions de l'ensemble des partenaires.

LES PARTENAIRES

Un appui — sans substitution.

MONUSCO

Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC

Ambassade des États-Unis à Kinshasa

Médiateur de l'Accord de Washington

HCR

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Communauté de Sant'Egidio

Facilitation et médiation

Institut Européen pour la Paix (EIP)

Appui technique et diplomatique

Appui technique, logistique, humanitaire, diplomatique, sécuritaire ou de facilitation, conformément à leurs mandats respectifs — **sans se substituer aux responsabilités souveraines de l'État congolais.**

Neuf phases successives

Conformément aux engagements de la RDC (CONOPS–OPORD), aux Normes intégrées des Nations Unies (IDDRS), au droit international humanitaire, aux droits de l’homme et au principe de non-refoulement, le processus national est organisé en **neuf phases successives**, garantissant une neutralisation coordonnée, sécurisée, transparente et vérifiable des FDLR.

1

Sensibilisation et communication préalable

Informar et recueillir les intentions de reddition

2

Notification, reddition volontaire et réception

Accueil et contrôle aux points de réception

3

Désarmement et traçabilité des armes

Remise volontaire et chaîne de traçabilité

4

Cantonnement sécurisé et prise en charge

Sites sécurisés et services essentiels

5

Enregistrement, identification et vérification

Dossier, biométrie, statut et catégorisation

6

Démobilisation et rupture avec le mouvement

Renonciation à la violence, sortie du statut

7

Orientation individuelle et solution durable

Choix libre — Option A ou Option B

8A

Rapatriement volontaire, sûr et digne vers le Rwanda

Remise officielle à la frontière RDC–Rwanda

8B

Relocalisation exceptionnelle vers un État tiers

Dernier recours, avec État d’accueil

Du volontariat à la solution durable — un continuum sous contrôle exclusif de l’État congolais.

Sensibilisation • Réception



PHASE 1

Sensibilisation et communication préalable

Conduire des campagnes de sensibilisation auprès des combattants des FDLR, de leurs dépendants et des communautés concernées : présenter les garanties du processus, les modalités de reddition volontaire, les droits et obligations, ainsi que les différentes options prévues.



PHASE 2

Notification, reddition volontaire et réception

Les combattants notifient leur intention de rejoindre le processus et se présentent volontairement — individuellement ou en groupe, le cas échéant avec leurs dépendants — aux points de réception officiellement désignés, où ils sont accueillis, enregistrés, sécurisés et pris en charge par le Gouvernement.

Désarmement • Cantonnement

3



PHASE 3

Désarmement et traçabilité des armes

Les armes, munitions et matériels militaires sont remis volontairement, contrôlés, enregistrés, documentés et sécurisés par des équipes mixtes coordonnées par le P-DDRCS, selon les procédures nationales et les standards internationaux de traçabilité et de gestion des armes.

4



PHASE 4

Cantonnement sécurisé et prise en charge

Les individus sont transférés vers des sites de cantonnement sécurisés assurant hébergement, alimentation, soins de santé, santé mentale et soutien psychosocial, protection, assistance juridique et autres services essentiels.

Enregistrement • Démobilisation



PHASE 5

Enregistrement, identification biométrique et vérification

Chaque individu fait l'objet d'un enregistrement administratif et d'une identification biométrique. Les autorités compétentes procèdent aux vérifications administratives, sécuritaires, judiciaires, médicales et de protection afin de déterminer le statut de chaque individu, sa catégorisation et la solution appropriée.



PHASE 6

Démobilisation et rupture avec le mouvement

La démobilisation consacre la rupture définitive du combattant avec les structures des FDLR, la renonciation à la violence et son orientation vers une solution durable.

Orientation • Deux solutions durables

7



PHASE 7

Orientation individuelle et solution durable

À l'issue de la démobilisation, chaque individu est orienté vers une solution durable, selon un choix libre et éclairé. Cette phase comprend les entretiens de consentement, les examens médicaux, la vérification documentaire, la réunification familiale, la délivrance des documents de voyage et la préparation logistique des transferts.

DEUX SOLUTIONS DURABLES

Option A ou Option B

À l'issue de la démobilisation, l'orientation débouche, selon un choix libre et éclairé, sur l'une des deux solutions prévues par le processus.

OPTION A

Rapatriement volontaire vers le Rwanda

Transport sécurisé, coordination entre les autorités des deux États, vérification conjointe des listes et remise officielle à la frontière RDC–Rwanda.

OPTION B • DERNIER RECOURS

Relocalisation exceptionnelle vers un État tiers

Avec le consentement libre et éclairé de l'individu, l'accord de l'État d'accueil et les garanties de protection prévues par le processus.

Phase 8 · Rapatriement ou Relocalisation



PHASE 8A

Rapatriement volontaire, sûr et digne vers le Rwanda

Le rapatriement est organisé lorsque toutes les conditions sont réunies : transport sécurisé, coordination entre les autorités des deux États, vérification physique conjointe des listes et remise officielle aux autorités rwandaises à la frontière RDC–Rwanda.



PHASE 8B

Relocalisation exceptionnelle vers un État tiers

Lorsque le rapatriement ne peut être organisé, ou que les conditions de protection le justifient, une relocalisation vers un État tiers peut être mise en œuvre — avec le consentement libre et éclairé de l'individu, l'accord de l'État d'accueil et les garanties de protection prévues. Dernier recours.

CONCLUSION

Un cadre au service de la paix, de la souveraineté et de la confiance régionale

Le présent Concept national des opérations marque une étape déterminante dans la concrétisation des engagements pris par la République dans le cadre de l'Accord de Washington. En établissant une architecture opérationnelle unique, cohérente et conforme aux normes nationales, régionales et internationales, il fournit au Gouvernement les instruments nécessaires pour conduire un processus ordonné, sécurisé et vérifiable.

La réussite du processus reposera sur un leadership politique constant, une coordination interministérielle efficace, une mise en œuvre

rigoureuse des procédures et le respect intégral des engagements réciproques — dans le respect du principe d'**appropriation nationale**, socle de toute intervention conduite sur le territoire de la RDC.

Au-delà d'un document de planification, ce Concept est un instrument de gouvernance stratégique et de renforcement de la confiance : traçabilité des opérations, protection des bénéficiaires, transparence des procédures et suivi des engagements réduisent les risques de recyclage des combattants et consolident la crédibilité de l'action de l'État.

ENGAGEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par ce document, la République démocratique du Congo réaffirme sa détermination à honorer pleinement ses engagements internationaux, à exercer son leadership dans la conduite des opérations sur son territoire et à promouvoir une paix durable fondée sur le dialogue, la responsabilité partagée, la coopération régionale et le respect de la souveraineté des États.



Gouvernement de la République Démocratique du Congo

JUSTICE · PAIX · TRAVAIL







JUSTICE • PAIX • TRAVAIL

*« Un processus souverain, volontaire, sécurisé et vérifiable, au service de la paix
et de la stabilité de la région des Grands Lacs. »*

Gouvernement de la République Démocratique du Congo
Accord de Washington • CONOPS – OPORD • Kinshasa, juillet 2026